

Conseiller.s.ères présent.s.es : Laetitia MARQUIE - Céline LEMERCIER - Julie LEMARIE - Amaël ARGUEL - Bastien TREMOLIERE - Mathilde SACHER - Céline BENS - Carla GANINO - Cendrine BAJ

Membres excusés ayant donné procuration : Pascal BARONE à Julie LEMARIE, Cédric BACH à Laetitia MARQUIE

Membres de droits non-votants : Nathalie Huet (Directrice) – Elodie Labeye (Directrice adjointe) - Hélène PIERRON (secrétaire du département)

Ordre du jour du conseil :

1. Vote du Relevé de Décisions du 09 juillet 2024
2. Vote des modalités de contrôle des UES disciplinaires relevant du département de la L1 à la L3 incluant les UEs de L3 B504 et N604 + les UEs options non spécialistes proposées par le département PY02OP4T et PY03OP6T
3. Campagne d'emploi : demande de maintien des postes ATER + PAST (vote sur l'argumentaire et les profils de postes)
4. Questions diverses : modalités de contrôle de toutes les UES de master ECIT-FH et PEPSCO

1. Vote du Relevé de Décisions du 09/07/2024

La Directrice demande si des remarques ou modifications sont à faire sur le RD du 09/07/2024. En l'absence de telles demandes, elle soumet le RD au vote.

Votants 10	NPPV 3		ABS	CONTRE	POUR 7
------------	--------	--	-----	--------	--------

Le RD du 09/07/2024 est adopté à la majorité des élu.e.s présent.e.s ou représenté.e.s.

2. Vote des modalités de contrôle de Connaissances

A) MCC sur les UES disciplinaires relevant du département de la L1 à la L3

Votants 11	NPPV	ABS	CONTRE	POUR 11
------------	------	-----	--------	---------

Les MCC sur les UES disciplinaires relevant du département de la L1 à la L3 sont adoptées à l'unanimité des élu.e.s présent.e.s ou représenté.e.s.

B) MCC sur les UES optionnelles de spécialité rattachées au Département

- MCC sur l'UE B504 :

Votants 11	NPPV	ABS	CONTRE	POUR 11
------------	------	-----	--------	---------

Les MCC sur l'UE B504 sont adoptées à l'unanimité des élu.e.s présent.e.s ou représenté.e.s.

- MCC UE N604 : report de vote car en attente de vérification.

C) MCC sur les UEs options non spécialistes proposées par le département :

- PY02OP4T Psychologie du bonheur
- PY03OP6T Ergonomie, Psychologie des Jeux vidéos

Votants 11	NPPV	ABS	CONTRE	POUR 11
------------	------	-----	--------	---------

Les MCC sur les UES options non spécialistes sont adoptées à l'unanimité des élu.e.s présent.e.s ou représenté.e.s.

3. Campagne d'emploi : demande de maintien des postes ATER + PAST (vote sur l'argumentaire et les profils de postes)

A) Demande de maintien des 2 (1/2) supports d'ATER

Argumentaire : Le conseil de département demande le maintien des 2 demi-supports d'ATER habituellement mis à disposition du département. En 2023-2024, le total des heures réalisées par les ATER, CDU et CEV dans les UE obligatoires de spécialité (psychologie cognitive et ergonomie) de Licence s'élève à 742h (soit 40 % de la charge pédagogique TD) sans compter les heures à assurer également dans les UE transversales. A noter une difficulté accrue cette année pour les équipes à pourvoir les groupes TD d'enseignants. La priorité de ces 2 demi-postes d'ATER sera donc de renforcer les équipes pédagogiques de Licence dans les UE de la spécialité.

De plus, le potentiel pédagogique théorique statutaire du département est chaque année grevé d'environ 400H par des décharges d'enseignement diverses (liées à des décharges sur projet de recherche, ou la décharge COMUE/établissement) pour un total équivalant à près de 2 postes ETP.

La possibilité d'occuper ces postes d'ATER permettra à des jeunes docteur.es de renforcer leur dossier pédagogique et de recherche en vue d'un recrutement sur un poste MCF.

- Vote sur l'argumentaire :

Votants 11	NPPV	ABS	CONTRE	POUR 11
------------	------	-----	--------	---------

L'argumentaire est adopté à l'unanimité des élu.e.s présent.e.s ou représenté.e.s.

- Vote sur les profils d'ATER (voir en annexe):

Votants 11	NPPV	ABS	CONTRE	POUR 11
------------	------	-----	--------	---------

Les profils de postes sont adoptés à l'unanimité des élu.e.s présent.e.s ou représenté.e.s.

B) Demande de maintien de 2 supports PAST

Argumentaire : Le conseil de département demande le maintien des 2 postes de PAST actuellement rattachés au département et qui viennent au renouvellement en septembre 2025-26. En effet, la présence de ces PAST est indispensable pour assurer la formation professionnelle des étudiants de Licence de Psychologie et master dans la spécialité Psychologie cognitive et ergonomie.

Dans le cadre du prochain contrat, ces PAST interviendront :

- au niveau Licence dans des UE relatives à la professionnalisation et la pratique professionnelle (UE transversale 502 "Démarche, épistémologie, évaluation et tests", UE de spécialité 505 et 605 "Stage en psychologie cognitive et ergonomie") ;

- au niveau master dans les enseignements du bloc UE consacré à la professionnalisation (UE techniques professionnelles I, II, III, IV) mais aussi dans des UE de contenus fondamentaux (p. ex. Concepts et modèles psychologiques pour l'ergonomie) du parcours ECIT-FH
- dans d'autres parcours professionnels de l'UFR de psychologie.

Les PAST seront donc particulièrement mobilisés pour la recherche, l'encadrement et le suivi des stages et des alternants, que ce soit au niveau L3, M1 ou M2 (60 à 75 étudiants par an).

Les 2 PAST sont également indispensables pour :

- contribuer à la mission d'orientation et l'information des étudiant.e.s, ainsi qu'à la valorisation des formations de la discipline et plus particulièrement de la spécialité (participation à la JPO), etc.) ;
- assurer l'accompagnement pédagogique des étudiant.e.s de master inscrit.e.s en formation continue (accueil, suivi des étudiant.e.s en reprises d'étude et/ou en contrat professionnel), ces demandes étant en augmentation dans les candidatures reçues pour l'entrée en master ;
- organiser le suivi de l'insertion des étudiant.e.s diplômé.e.s dans la spécialité ;
- développer des relations de partenariat avec les milieux professionnels afin d'accroître les collaborations pédagogiques (projets tuteurés, stages) et scientifiques (CIFRE) et favoriser l'insertion professionnelle des étudiants.

- Vote sur l'argumentaire :

Votants 11	NPPV	ABS	CONTRE	POUR 11
------------	------	-----	--------	---------

L'argumentaire est adopté à l'unanimité des élu.e.s présent.e.s ou représenté.e.s.

- Vote sur les profils de PAST (voir en annexe) :

Votants 11	NPPV	ABS	CONTRE	POUR 11
------------	------	-----	--------	---------

Les profils de postes PAST sont adoptés à l'unanimité des élu.e.s présent.e.s ou représenté.e.s.

4. Questions diverses :

Report du vote des modalités de contrôle de toutes les UES de master ECIT-FH et PEPSCO. Les MCC feront l'objet d'un vote électronique.

La séance est levée à 12h15

RD établi par Nathalie Huet

*UFR de Psychologie
Département de Psychologie
Cognitive et Ergonomie*



